

Au lieu d'élire vos députés, vous auriez pu les tirer au sort

Coupole Un collectif lance une initiative pour que le tirage au sort des conseillers nationaux remplace leur élection. L'origine de cette idée remonte à la Grèce antique.

Michel Audétat

michel.audetat@lematindimanche.ch

Profitez de ce dimanche d'élections fédérales: si le collectif Génération Nomination parvient à récolter les signatures nécessaires et à convaincre les Suisses d'adopter son initiative populaire «pour un Conseil national représentatif», ce rite électoral pourrait n'être bientôt plus qu'un brumeux souvenir.

En Suisse comme ailleurs, la démocratie représentative n'est pas dans son assiette. Abstentionnisme. Rôle croissant de l'argent dans les campagnes électorales. Influence des lobbies sur les parlementaires. Faible représentation des femmes: la «moitié du ciel», comme disait Mao, est loin d'occuper la moitié des sièges à Berne.

Tout ne va donc pas pour le mieux dans le meilleur des systèmes possibles. Plutôt que de le réformer, Génération Nomination propose de le révolutionner en supprimant l'élection au Conseil national (mais pas au Conseil des Etats) pour lui substituer une désignation des députés par tirage au sort. Fini les mines déconfortées au soir des résultats: chacun étant susceptible d'être appelé à siéger, puis d'accepter ou de refuser la charge, il n'y aurait plus que des heureux.

Une affaire sérieuse

Ancien vice-président du Parti pirate suisse, Charly Pache fait partie de ce collectif essentiellement romand qui compte initier la récolte des signatures en avril 2016: «Pour l'instant, nous sommes en train de créer une collectivité de gens intéressés et prêts à donner un peu de leur temps.» Prévenant le malentendu, Charly Pache souligne le sérieux du projet: «Autour de nous, certains ont d'abord pensé que c'était une provocation ou une bonne blague...»

Que nenni! Des contacts ont été noués avec l'ancien procureur tessinois Dick Marty, l'ancien conseiller d'Etat fribourgeois Pascal Corminboeuf ou encore le philosophe et professeur à l'Université de Lausanne (UNIL) Dominique Bourg: «Pour élaborer au mieux le texte



Charly Pache et Marion Defferrard, membres du collectif Génération Nomination. Yvain Genevay

de l'initiative, nous nous sommes confrontés à des cerveaux plus brillants que les nôtres...»

Pratiquement, les conseillers nationaux tirés au sort ne sauteraient pas dans le vide fédéral du jour au lendemain. Ils commenceraient par suivre une année de formation à temps partiel avant d'exercer leur mandat non renouvelable de quatre ans. Chaque année, 50 sièges seraient repourvus. «Pour le reste, ajoute le collectif, on ne change rien. Ni le nombre total de 200, ni le calcul du nombre de conseillers nationaux par canton.» Ni même la rémunération annuelle de 120 000 fr.

L'idée paraît fraîche comme la rosée du matin. En réalité, c'est faire du neuf avec de l'antique. Quatre siècles avant notre ère, Aristote établissait déjà cette distinction: «On admet que c'est démocratique le fait que les magistratures soient attribuées par tirage au sort, oligarchiques le fait qu'elles soient pourvues par l'élection.»

C'est l'argument de fond qui resurgit dans le débat lancé par Génération Nomination: l'élection vise à choisir les meilleurs, d'où sa nature aristocratique, alors que le tirage au sort s'ac-

«Autour de nous, certains ont d'abord pensé que c'était une provocation ou une bonne blague...»

Charly Pache, ancien vice-président du Parti pirate suisse

comporterait mieux à l'esprit démocratique. Indépendante et égalitaire, la main du hasard donnerait à chacun la possibilité d'être non seulement gouverné, mais aussi gouvernant.

Le klérôtérion des Grecs

La démocratie athénienne des Ve et IVe siècles av. J.-C. a systématisé le tirage au sort des charges publiques. A cette fin, les Grecs avaient inventé le «klérôtérion» («machine à tirer au sort»): une stèle de marbre et traversée de rainures dans lesquelles on introduisait des tablettes portant le nom des citoyens, puis on procédait à leur sélection aléatoire à l'aide de boules noires et blanches.

Génération Nomination a récemment mis en ligne une machine analogue, quoique plus techno (www.politmatic.ch). Ce «générateur de Conseil national

représentatif» intègre les 3800 candidats à ces élections fédérales et un clic suffit pour connaître ceux que le hasard enverrait sous la coupole bernoise. En ce dimanche, on peut donc comparer les mérites respectifs de la voie électorale et de la méthode aléatoire.

«L'âge d'or de la cité athénienne – et de la Grèce – correspondit à l'épanouissement maximal du tirage au sort en politique», écrit le politologue Yves Sintomer qui a publié une histoire du choix aléatoire en politique: «Petite histoire de l'expérimentation démocratique» (La Découverte, 2011).

Yves Sintomer montre comment cet usage s'efface dans la Rome antique, puis refait surface à partir du XIIe siècle dans certaines communes d'Italie centrale et septentrionale. C'est par le tirage au sort que la République de Venise, à partir de 1268 et jusqu'en 1797, va constituer le Grand Conseil ensuite chargé de désigner le Doge.

La Suisse n'est pas restée en marge de cette histoire. Chercheur au Centre Walras Pareto de l'UNIL, Antoine Chollet est précisément en train d'étudier l'utilisation du tirage au sort dans la Suisse d'Ancien Régime.

Il distingue deux cas de figure. D'abord celui de cités oligarchiques comme Berne et Bâle où l'on avait recours au tirage au sort pour désigner certains magistrats ou baillis. «Cet usage ressemble à celui des cités italiennes, explique Antoine Chollet. Mais il s'est mis en place plus tard, vers la fin du XVIIe, et par des voies un peu mystérieuses.»

Le second cas de figure concerne des communautés villageoises des Grisons ou le canton de Glaris où l'on s'en remettait au sort pour nommer des magistrats, mais aussi pour attribuer des pâturages. «Le cas de Glaris est très intéressant, souligne Antoine Chollet. L'usage du tirage au sort politique va y connaître une forte extension à la fin du XVIIIe et perdurer jusqu'à l'entrée en vigueur de la constitution cantonale de 1837.»

Blues démocratique

Absent depuis lors de l'histoire européenne, le tirage au sort paraît y revenir aujourd'hui. En 2010, l'Islande a laissé le hasard constituer une Assemblée citoyenne chargée de dégager les grands principes d'une nouvelle constitution. A Metz, les Verts s'en sont remis au tirage au sort pour désigner leurs candidats aux élections législatives de 2002. Sur fond de blues démocratique, l'idée est de plus en plus débattue en Europe. La Suisse va-t-elle un jour tirer ses conseillers nationaux comme on tire les rois le 6 janvier?

Génération Nomination n'y verrait que des avantages: une meilleure représentation des femmes et des classes populaires, une manière de soustraire les députés à l'influence des lobbies économiques, un rapport plus direct entre le peuple et le pouvoir...

Mais les adversaires du tirage au sort ont aussi leurs arguments: l'absence de légitimité qui résulterait d'une telle méthode, la disparition des campagnes électorales qui forgent les opinions, la crainte de voir son crétin de voisin devenir conseiller national... Balzac estimait que «le hasard est le plus grand romancier du monde». Mais rien ne garantit qu'il possède le même talent en politique. ●

Beznau compte 925 irrégularités

Nucléaire On observe sur la cuve du réacteur I de la centrale nucléaire de Beznau (AG) très exactement 925 «minitrous» d'une taille d'environ 7,5 par 7,5 millimètres. Le nombre exact de ces défauts de matériau a été révélé vendredi soir par la télévision allemande. L'émission «10 vor 10» de la SRF se référerait aux résultats provisoires des premières analyses par ultrasons effectuées sur l'installation et dont l'ats a obtenu des extraits. Dans le détail, les défauts de matériau se trouvent sur la paroi en acier de la cuve où s'effectue le processus nucléaire et qui est soumise à une chaleur de 300 degrés. **ATS**

Une ferme part en fumée

Reporter Mobile



Incendie Une ferme a été entièrement détruite par les flammes hier après-midi à Agiez (VD). Les causes de l'incendie sont accidentelles, a indiqué la police cantonale vaudoise dans un communiqué. Le feu a pris dans un atelier et s'est rapidement propagé au reste du bâtiment. Les pompiers n'ont pas réussi à éteindre le sinistre. Aucun blessé grave n'est à déplorer. **ATS**

Solidaires avec les Palestiniens

Manifestation A Genève, 200 à 250 personnes ont manifesté hier après-midi leur solidarité avec le peuple palestinien. Réunies sur la place des Nations, elles ont dénoncé les incessantes violations des droits de l'homme par l'Etat d'Israël et par les colons israéliens protégés par l'armée. **ATS**

Il s'endort à côté de son tracteur

Accident La police cantonale d'Appenzel Rhodes-Extérieures a retrouvé dans la nuit de vendredi à samedi un agriculteur endormi à côté de son tracteur après un accident. Le véhicule avait préalablement quitté la chaussée d'une petite route, avant de s'immobiliser dans un champ. Le paysan s'en est sorti sans blessure. **ATS**

La dispute tourne au pugilat

Violence Trois hommes ont été blessés hier à Bâle, deux consécutivement à des coups de feu et un à des coups de poing. La cause des blessures est une altercation avec trois autres individus, a indiqué le Ministère public du canton de Bâle-Ville. **ATS**

Un médecin neuchâtelois fait plier Assura

Assurance Le Tribunal fédéral vient de donner raison à un généraliste exclu d'une liste de médecins de famille en raison de sa spécialisation.

Alain Mantegani est un homme heureux. Comme le relate l'*Impartial* dans son édition d'hier, le Tribunal fédéral a décidé, le 22 septembre dernier, de rejeter le recours d'Assura. Les raisons du litige sont simples. Elles concernaient son exclusion des listes de médecins agréés par la caisse maladie pour les assurés qui ont opté pour le système d'assurance dit de «médecin de

famille». Généraliste mais également allergologue, Alain Mantegani faisait partie de la centaine de médecins de famille spécialisés qui se voyaient ainsi discriminés par Assura. «Prétendant que nous étions plus chers que les généralistes possédant pas de spécialisation, Assura ne permettait plus à certains de nos patients de rester chez nous sans augmentation de prime. Mais lorsque nous sommes consultés comme médecin de premier recours, nous coûtions exactement le même prix!» s'indigne le médecin. Pour les assurés, vouloir garder son mé-

decin de famille pouvait entraîner des coûts supplémentaires allant jusqu'à 50 francs par mois.

Arguant d'une entrave à la liberté économique de son client, son avocat, Me Rossel, a plaidé pour sa réintégration dans la liste des médecins de famille. «L'attitude d'Assura est incompréhensible. Il n'y a aucune justification face à cette décision arbitraire. Ce jugement ne coûte pas un centime à Assura et élargit la liberté de choix des assurés.» Agacé par l'attitude de la caisse maladie, l'homme de loi affirme avoir eu «l'impression d'être pris pour un singe».

Cette procédure juridique, qui aura duré deux ans et demi, couronne les efforts d'Alain Mantegani et d'autres docteurs qui se battent depuis six ans pour faire entendre leurs droits. François Héritier, vice-président de Médecins de famille et de l'enfance Suisse, explique: «Nous avons toujours combattu ces listes injustes qui déstabilisaient les patients et prélévaient leurs droits.» Dénonçant un projet «purement marketing», le médecin observe que dans certaines régions des médecins généralistes étaient aussi exclus sans le début d'une explication. De par

son caractère général, cette décision devrait faire jurisprudence pour l'ensemble de la Suisse.

Contacté, Daniel Herrera, porte-parole d'Assura, déclare «avoir pris note de la décision», mais qu'il «est trop tôt pour savoir quelle sera notre réaction». Une réponse qui irrite quelque peu Me Rossel: «Mon client n'a pas encore reçu les frais de justice et n'a toujours pas été réintégré sur la liste des médecins de famille. Pour l'instant nous sommes gentils, mais si ce n'est pas fait d'ici à la fin du mois, je risquerai de me fâcher tout rouge.»

Antoine Harari